



CAJ/71/4
ORIGINAL : anglais
DATE : 16 février 2015

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
Genève

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Soixante et onzième session
Genève, 26 mars 2015

SYSTÈMES DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DES DEMANDES

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

RÉSUMÉ

1. L'objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique survenus depuis la soixante-dixième session du Comité administratif et juridique (CAJ)¹.
2. Le CAJ est invité
 - a) à prendre note des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique exposés dans le présent document, et
 - b) à noter qu'un compte rendu de la cinquième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique prévue à Genève le 25 mars 2015 sera présenté au CAJ à sa soixante et onzième session.
3. Le présent document est structuré comme suit :

RÉSUMÉ.....	1
OBJECTIF.....	2
RAPPEL.....	2
FAITS NOUVEAUX.....	2
<i>Soixante-dixième session du CAJ</i>	2
<i>Quatrième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique</i>	2
Membres participants.....	2
Processus de consultation.....	2
Schéma XML.....	3
Échanges de données.....	3
Formulaire en ligne.....	3
Programme de travail futur.....	3
<i>Code à deux lettres pour représenter l'UPOV</i>	4

¹ tenue à Genève le 13 octobre 2014

OBJECTIF

4. L'objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique survenus depuis la soixante-dixième session du Comité administratif et juridique (CAJ)¹.

RAPPEL

5. Le projet vise à élaborer un formulaire de dépôt électronique multilingue contenant des questions qui revêtent un intérêt pour des demandes de droit d'obteneur. Dans un premier temps, un prototype de formulaire électronique comprenant toutes les informations pertinentes à fournir pour déposer une demande de droit d'obteneur dans les membres de l'Union concernés sera élaboré, les questions étant traduites dans les langues pertinentes à l'intention des membres de l'Union concernés (voir le paragraphe 2 du document CAJ/66/5 "Systèmes de dépôt électronique des demandes").

6. L'historique de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique ainsi que les faits survenus avant la tenue de la soixante-dixième session du CAJ figurent dans le document CAJ/70/7 "Systèmes de dépôt électronique des demandes".

FAITS NOUVEAUX

Soixante-dixième session du CAJ

7. À sa soixante-dixième session¹, le CAJ a examiné le document CAJ/70/7 "Systèmes de dépôt électronique des demandes" et a pris note de la confirmation par les délégations de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas de leur souhait de participer aux réunions concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire de dépôt électronique des demandes. Il a également pris note des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique et du fait qu'un compte rendu de la quatrième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique, tenue à Genève le 14 octobre 2014, lui serait présenté à sa soixante et onzième session prévue en mars 2015 (voir les paragraphes 32 et 33 du document CAJ/70/10 "Compte rendu des conclusions").

Quatrième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique

Membres participants

8. Lors de la quatrième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique² ("réunion EAF/4"), il a été noté que l'Allemagne, la France et les Pays-Bas avaient demandé à participer à l'élaboration du prototype. C'est dans ce contexte qu'il a été rappelé que les membres participants de l'Union étaient les suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Colombie, Équateur, France, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, République de Corée, République dominicaine, États-Unis d'Amérique, Suisse, Union européenne et Viet Nam.

Processus de consultation

9. Lors de la réunion EAF/4, il a été indiqué qu'une plate-forme de collaboration avait été créée pour ce projet (espace UPOV_EAS), sur laquelle les membres participants étaient invités, à l'occasion de plusieurs séries de discussions, à formuler leurs observations.

² tenue à Genève le 14 octobre 2014

Schéma XML

10. Il a été noté que le schéma XML devant être utilisé pour ce projet (à savoir le PVP-XML) ferait appel et renverrait, dans la mesure du possible, aux éléments pertinents de la norme ST.96 de l'OMPI ("éléments communs"). Il a été convenu que les éléments qui ne seraient pas couverts par la norme ST.96 seraient décrits et élaborés sur la base de l'annexe I de la norme ST.96 (Règles et conventions de conception) et sur les Règles et conventions de conception XML pour l'UPOV. Il a été convenu que le PVP-XML serait, le cas échéant, actualisé conformément à la norme ST.96; toutefois, il n'était pas prévu que le PVP-XML soit élaboré pour adoption en tant que norme de l'OMPI. La réunion a été informée que les membres participants seraient invités à fournir des données afin d'évaluer le schéma PVP-XML en vue de veiller à sa compatibilité avec leurs propres systèmes.

Échanges de données

11. S'agissant des échanges de données, il a été noté que le système permettrait l'importation (au moyen d'un formulaire en ligne ou par téléchargement groupé) et l'exportation de données (au format HTML ou PVP-XML via le système des services de protection des obtentions végétales) par l'intermédiaire de services Web (interface Web).

Formulaire en ligne

12. Les participants de la réunion ont été informés que, comme convenu lors de la troisième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique³, les travaux avaient été principalement axés sur l'élaboration du modèle de données et il a été confirmé qu'aucun fait nouveau n'était intervenu concernant le formulaire électronique depuis la troisième réunion.

Programme de travail futur

13. Lors de la réunion EAF/4, il a été convenu du calendrier de travail suivant :

Les membres participants formulent leurs observations via l'espace wiki UPOV_EAS concernant le projet de schéma PVP-XML, les échanges de données et les caractéristiques techniques :	<ul style="list-style-type: none">• Première série de discussions le 31 octobre 2014 au plus tard• Deuxième série de discussions le 21 novembre 2014 au plus tard• Première série d'essais le 12 décembre 2014 au plus tard• Deuxième série d'essais le 13 février 2015 au plus tard
Les membres participants formulent dans le registre leurs observations concernant les questions à examiner : <ul style="list-style-type: none">• ID-1 : liens entre le schéma PVP-XML et les éléments existants pour les brevets et les marques;• ID-2 : échanges de données : schéma à utiliser pour les échanges de données en cas de processus d'importation ou d'exportation;• ID-3 : téléchargement manuel ou téléchargement automatique groupé.	Le 28 novembre 2014 au plus tard
Achèvement du descriptif de projet en vue d'un formulaire électronique et choix du fournisseur externe (Bureau de l'UPOV)	En mars 2015 au plus tard
Accord sur le modèle de données, la structure de la base de données, les fonctions d'importation et d'exportation et le format des tableaux d'interface	mars 2015
Présentation du prototype au CAJ et au Conseil	octobre 2015

³ tenue à Genève le 9 avril 2014

14. La cinquième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique doit se tenir à Genève le 25 mars 2015. Un rapport verbal sur cette réunion sera présenté au CAJ à sa soixante et onzième session.

Code à deux lettres pour représenter l'UPOV

15. Si cela était jugé opportun à l'avenir, il serait possible de prévoir un numéro de référence international pour les demandes utilisant des données fournies par l'intermédiaire d'un formulaire électronique de l'UPOV. Compte tenu de ce qui précède, et sans préjuger d'éventuelles futures décisions à cet égard, le Bureau de l'Union a fait une demande auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) concernant un code à deux lettres (XU) représentant le nom de l'UPOV dans le cadre de la norme ST.3 de l'OMPI "Norme recommandée concernant les codes à deux lettres pour la représentation des États, autres entités et organisations intergouvernementales" (voir <http://www.wipo.int/export/sites/www/standards/en/pdf/03-03-01.pdf>).

16. *Le CAJ est invité*

a) à prendre note des faits nouveaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique exposés dans le présent document,

b) à noter qu'un compte rendu de la cinquième réunion en vue de l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique, qui doit se tenir à Genève le 25 mars 2015, sera présenté au CAJ à sa soixante et onzième session, et

c) à noter que le Bureau de l'Union a fait une demande auprès de l'OMPI concernant un code à deux lettres (XU) afin de représenter le nom de l'UPOV dans le cadre de la norme ST.3 de l'OMPI "Norme recommandée concernant les codes à deux lettres pour la représentation des États, autres entités et organisations intergouvernementales".

[Fin du document]